



C.D.A.M.C

## MÉMENTO

### pour aider les Arbitres et Officiels Table de Marque

---

#### 1- Le Forfait

#### 2- Le verso de la Feuille

- 2-1 FAUTE TECHNIQUE & FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC ou SANS RAPPORT
  - 2-2 LA RÉSERVE
  - 2-3 L'INCIDENT
  - 2-4 LA RÉCLAMATION
- 

### 1. Le Forfait

#### **Quand y a-t-il forfait ?**

- **15min après l'heure officielle** de la rencontre, une équipe ne se présente pas ou n'est pas au complet.
- Une équipe **refuse de poursuivre la rencontre** malgré les injonctions de l'arbitre ; **c'est alors un incident pendant la rencontre...** (Voir §2-4)

#### **Qui déclare qu'une équipe a perdu par forfait ?**

- **La commission sportive** décide du forfait d'une équipe.

**Les arbitres ou un club ne peuvent pas décider du forfait.** En effet, une équipe peut avoir eu des raisons légitimes pour ne pas pouvoir se déplacer sans prévenir (accident par ex.) ou pour ne pas vouloir reprendre le jeu. En aucun cas l'équipe qui saisie le score n'a le droit d'indiquer sur le site le forfait d'une équipe. C'est la commission sportive qui doit saisir le score !

#### **Que doit-on faire si, 15min après l'heure officielle de la rencontre, une équipe ne se présente pas ou n'est pas au complet ?**

- Il faut **faire une feuille de match** en inscrivant les joueurs présents et, 10min avant la rencontre, **faire les entrées en jeu.**
- **15min après l'heure officielle**, l'arbitre demande aux joueurs devant entrer en jeu de se présenter sur le terrain en tenue et **fait un entre-deux fictif.**
- **Sur le recto de la feuille, aucun score ne doit être inscrit.**
- Au verso de la feuille, le **1<sup>er</sup> arbitre inscrit les faits comme incident avant la rencontre** (Ex. : 15min après l'heure de la rencontre, l'équipe B n'a pu présenter que 3 joueurs sur le terrain.) **Les arbitres et le(s) capitaine(s) signent la case « incident ».**
- Au recto de la feuille, les arbitres et les OTM signent normalement.
- **L'équipe présente envoie la feuille au responsable du championnat et doit défrayer les arbitres. (Remboursement du club à posteriori.)**

**Remarque : Si une équipe refuse de poursuivre la rencontre, on ne clôture pas la marque et c'est un incident pendant la rencontre. (Voir §2-4)**

## 2. Le verso de la Feuille

**C'est au 1<sup>er</sup> arbitre d'écrire au verso de la feuille !**

### 2-1 FAUTE TECHNIQUE & FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC ou SANS RAPPORT

**L'arbitre doit noter au verso de la feuille les fautes techniques et disqualifiantes de la rencontre !**

- À la fin de la rencontre et avec l'aide du marqueur, le **1<sup>er</sup> arbitre** inscrit **les joueurs** qui se sont vus infliger une faute technique ou disqualifiante.
- **Pour les fautes de Banc**, si le fautif est bien identifié, c'est ici que cela doit être notifié. **Si le fautif n'est pas identifié, la faute est notée à l'entraîneur.**
- Pour la faute technique ou la faute disqualifiante **sans rapport**, **on ne note pas de motif.**
- **Pour la faute disqualifiante avec rapport**, **on note brièvement le motif.**
- Dans tous les cas, **les arbitres** demandent **aux 2 capitaines de signer** pour les informer **et signent également.** (Un capitaine peut refuser de signer, l'arbitre le notera.)
- S'il n'y a **pas de rapport** la feuille est clôturée normalement.
- **Dans le cas d'un rapport :**
  - o Les **arbitres** invitent les **capitaines**, les **OTM**, le **responsable de salle** à faire un rapport et à le transmettre dans les 48h à la commission discipline. (Formulaire rapport.)
  - o **Le 1<sup>er</sup> arbitre garde l'original de la feuille de match est le transmet à la commission de discipline avec le rapport des 2 arbitres (et éventuellement des OTM, mais ce n'est pas obligatoire...)**

### 2-2 LA RÉSERVE

**Qu'est-ce qu'une réserve ?**

- Une réserve peut concerner **la qualification d'un joueur.**
- Une réserve peut concerner **le droit de jouer** de certains joueurs (suspension, nombre de M, T, B ou étranger...)
- Une réserve peut concerner **un problème matériel** (terrain glissant, trop petit, panier trop bas, etc....)

**Quand peut-on déposer une réserve ?**

- Une réserve est **obligatoirement** déposer **avant le début de la rencontre** **sauf en ce qui concerne la qualification ou le droit de jouer d'un joueur** :
  - o Si le joueur entre en jeu durant P1 ou P2, la réserve peut être déposée **jusqu'à la mi-temps.**
  - o Si le joueur entre en jeu durant P3 ou P4, la réserve peut être déposée **jusqu'à la fin de la rencontre.**

**Procédure pour déposer une réserve**

- **Le capitaine** ou **l'entraîneur** dépose une réserve. Pour cela, il la **dicte au 1<sup>er</sup> arbitre** qui la note dans le cadre prévu.
- **Les arbitres** demandent **aux 2 capitaines de signer** pour les informer de la réserve **et signent également.** (Un capitaine peut refuser de signer, l'arbitre le notera.)

**Remarque1 : L'arbitre ne peut pas refuser d'inscrire une réserve. La partie doit se poursuivre normalement.**

**Remarque 2 : L'absence de licence(s) n'est pas une réserve et est à noter dans les incidents.**

## 2-3 L'INCIDENT

### ***Qu'est-ce qu'un incident ?***

- Un incident concerne **tout ce qui perturbe le déroulement normal d'une rencontre** (joueurs, spectateurs, matériel (inondation, panne de lumière...))
- Un incident peut avoir lieu :
  - **Avant la rencontre** : à partir de 20min avant jusqu'à l'entre-deux.
  - **Pendant la rencontre** : de l'entre-deux à la fin du temps de jeu sans score à égalité.
  - **Après la rencontre** : de la fin du temps de jeu jusqu'à la signature de la feuille par le 1<sup>er</sup> arbitre.

### ***Procédure pour noter un incident***

- **À la fin de la rencontre** le 1<sup>er</sup> arbitre **note l'incident** de façon sommaire dans le cadre prévu et **entoure le moment des faits** (avant, pendant ou après la rencontre)
- **Les arbitres** demandent aux **2 capitaines de signer** pour les informer **et signent également**. (Un capitaine peut refuser de signer, l'arbitre le notera.)
- **Les arbitres** invitent les **capitaines**, les **OTM**, le **responsable de salle** à faire un rapport et à le transmettre dans les 48h à la commission discipline. (Formulaire rapport.)
- **Le 1<sup>er</sup> arbitre garde l'original de la feuille de match est la transmet à la commission de discipline avec le rapport des 2 arbitres (et éventuellement des OTM, mais ce n'est pas obligatoire...)**

**Remarque : *Cas du joueur ne présentant pas de licence mais une pièce d'identité* : on le note comme incident avant la rencontre, mais on ne fait pas de rapport. On fait signer les capitaines ainsi que le joueur concerné (dans la case n° de licence pour ce dernier) avant le début de la rencontre.**

## 2-4 LA RÉCLAMATION

### ***Qu'est-ce qu'une réclamation ?***

- Une réclamation concerne une erreur des officiels (arbitres ou OTM) dans l'application du règlement.

### ***Quand peut-on déposer une réclamation ?***

- **Sur ballon mort chronomètre de jeu arrêté (on n'arrête pas le jeu pour cela).**  
On peut le faire à partir du moment où l'erreur est constatée, jusqu'au 1<sup>er</sup> ballon mort chronomètre de jeu arrêté suivant.

### ***Procédure pour déposer une réclamation***

- **L'entraîneur** ou **le capitaine en jeu** indique à l'arbitre le plus proche qu'il souhaite déposer réclamation. À ce moment là, le marqueur note en haut de la feuille :  
*Récl A (ou B) + P1 (2,3 ou 4) + temps + score A – Score B + le Réclamant (Cap en jeu n° / entraîneur)*
- **Immédiatement à la fin de la rencontre, le réclamant** (l'entraîneur ou le capitaine en jeu) **doit confirmer la réclamation en signant le recto de la feuille** (cadre en bas à gauche). Le réclamant a alors **une vingtaine de minutes** pour dicter au 1<sup>er</sup> arbitre sa réclamation.
- Après avoir reçu un chèque de 40€ à l'ordre du CD87 en Département ou de 30€ à l'ordre de la Ligue en Région, **l'arbitre doit écrire** au verso la réclamation sous la dictée du réclamant.
- **Les arbitres demandent aux 2 capitaines de signer** pour les informer **et signent également**. (Un capitaine peut refuser de signer, l'arbitre le notera.)
- **Les arbitres invitent les capitaines, les OTM, le responsable de salle** à faire un rapport et à le transmettre dans les 48h à la commission des arbitres. (Formulaire réclamation.)
- **Le 1<sup>er</sup> arbitre garde l'original de la feuille de match est la transmet à la commission des arbitres avec le rapport des 2 arbitres** (et éventuellement des OTM, mais ce n'est pas obligatoire...)

**Remarque : L'arbitre ne doit pas refuser d'inscrire une réclamation même s'il pense qu'elle n'est pas recevable sur la forme et/ou sur le fond.**

Pour information : Le président ou le secrétaire du club réclamant devront confirmer dans les 24h ouvrable en envoyant sous recommandé un chèque de 90€ à la commission des arbitres.